

Forum de l'eau

7 juin 2018

Châlons-en-Champagne (51) :

l'intégralité des débats

Ouverture du forum	2
Le 11^e programme.....	3
I) Le 11 ^e programme : quelles priorités ?	3
II) Les grands équilibres et les orientations du 11 ^e programme	3
III) Les évolutions envisagées dans quatre grands secteurs	7
IV) Nouvelles modalités d'intervention introduites par le 11 ^e programme.....	12
V) Echanges avec la salle	12
Clôture de la matinée	14
Les Assises de l'eau	16
I) Un service public de l'eau et de l'assainissement performant.....	16
II) Comment financer le renouvellement des réseaux et des équipements publics ?	19
III) Solidarité en faveur des territoires ruraux	20
IV) Facturer l'eau potable à son juste prix pour permettre entretiens et investissements cohérents avec le niveau de performance attendu.....	22
Clôture de la journée	23

Ouverture du forum

Sophie PAJOT, chargée de communication Seine-Amont, AESN, souhaite la bienvenue aux participants et présente le déroulé de la journée.

Maurice LOMBARD, président de la COMITER des Vallées de Marne, accueille les participants et les remercie de leur présence, notamment les députés Charles de COURSON et Lise MAGNIER. Ce forum vise à évoquer la préparation du 11^e programme, qui sera mis en place en 2019. Le moment est donc important. Il est également essentiel que le public soit informé et, qu'au niveau local, la communication et les échanges entre élus, intervenants associatifs et usagers soient les plus larges possibles. Les remarques formulées ce jour seront remontées au niveau du comité de bassin Seine-Normandie.

Maurice LOMBARD souligne l'importance et la difficulté de la gestion de l'eau, de son excès ou de sa pénurie. Ces enjeux doivent être traités avec une vue globale mais aussi au niveau du terrain, pour une efficacité maximale à un coût moindre. Le forum a donc pour rôle de participer à l'information descendante mais aussi de faire remonter les remarques du terrain au niveau central de l'agence de l'eau.

Marie-Dominique MONBRUN, directrice générale adjointe AESN, salue les acteurs de l'eau présents ce jour, et notamment le député Charles de COURSON. Elle rappelle que le comité de bassin est un Parlement de l'eau qui représente tous les usagers de l'eau (élus, collectivités, industriels, agriculteurs...).

Elle présente le biorythme des instances de bassin qui prévoit, tous les six ans, un nouveau cadrage du programme d'intervention des agences de l'eau encadré par les lois de finances votées par le Parlement. L'élaboration de ce programme s'appuie également sur l'état des ressources en eaux, souterraines, côtières ou de surface, et prend en compte les usages. Le 10^e programme s'achève en 2018 et le 11^e couvrira la période 2019-2025. Les instances de bassin ont défini les grandes lignes du programme et procèdent à des consultations, avant son examen par le comité de bassin le 21 juin puis début octobre, avant un vote définitif par ce dernier et le conseil d'administration de l'AESN.

Le forum a pour vocation de présenter cette esquisse de programme et de recueillir les éventuelles observations. Le budget, contraint, dans un contexte particulier de redressement des finances publiques et de réduction des emplois, oblige à fixer des priorités. Les acteurs de l'eau sont invités à exprimer, dans le cadre de la présente réunion, les points sensibles, qui seront rapportés au comité de bassin pour arbitrage. Les instructions définitives du Gouvernement ne sont pas encore connues et les débats sont encore en cours.

Marie-Dominique MONBRUN ajoute que la direction territoriale a prévu, à la suite du forum, une déclinaison locale des Assises de l'eau qui ont été initiées par le Secrétaire d'Etat Sébastien LECORNU sur la question importante de la gestion patrimoniale des réseaux d'assainissement et d'eau potable. Elle invite les participants à s'exprimer sur cette question technique et financière, qui engage fortement le futur et participera également à la construction du 11^e programme. Les contributions seront rassemblées pour les Assises nationales de l'eau, qui se tiendront le 17 juillet.

Elle présente Sophie PAJOT et Sandrine CHRISTINI-DUSOIR, chargée de communication à la direction territoriale des Vallées de Marne, excuse Patricia BLANC, directrice de l'agence de l'eau Seine-Normandie, retenue par le forum des acteurs de l'eau d'Île-de-France, et salue les membres du comité de bassin présents ce jour.

Le 11^e programme

I) Le 11^e programme : quelles priorités ?

Marie-Dominique MONBRUN présente les objectifs, les résultats et les effets sur le milieu du 10^e programme. Elle décrit l'état écologique des eaux de surface et son évolution de 2010 à 2016, positive sur l'azote, le phosphore, l'oxygène et les indices biologiques mais faible pour les polluants spécifiques et micropolluants. Les Vallées de Marne sont plutôt en avance par rapport au reste du bassin, avec un pourcentage de masses d'eau en bon état et très bon état qui passe de 21 % à 56,4 % entre 2010 et 2016. En revanche, la concentration en pesticides augmente de l'amont vers l'aval sur le territoire. Les avancées sont plus lentes pour les eaux souterraines, par effet de l'inertie des nappes. 13 % des captages présentent une teneur en nitrates en hausse et les projections montrent un taux de non-conformité en augmentation jusqu'après 2021. Marie-Dominique MONBRUN fait un point sur la protection des captages, les Vallées de Marne en ayant ciblé 66 prioritaires.

Si le 10^e programme a permis d'avancer significativement sur la qualité biochimique de l'eau, du travail reste à accomplir et le 11^e programme s'y emploiera. Marie-Dominique MONBRUN liste les cinq priorités fixées aux agences de l'eau par le ministre de la Transition écologique et solidaire : adaptation au changement climatique, biodiversité, santé, solidarité territoriale et bon état des masses d'eau. Il a également fourni des instructions : accompagner la réforme territoriale, réduire les aides au fonctionnement et simplifier les dispositifs d'aide.

II) Les grands équilibres et les orientations du 11^e programme

Luc PEREIRA-RAMOS, délégué au Programme et aux Instances de bassin, AESN, présente les orientations envisagées pour le 11^e programme. Il souligne qu'elles sont provisoires et ne seront validées qu'en octobre.

Le cadrage financier n'est pas encore intégralement connu et a été élaboré sur la base des clés de lecture données par la loi de finances 2018. Il est en baisse de 5 %, suite à la réduction des recettes et à l'augmentation des contributions versées à l'agence française pour la biodiversité (AFB), aux parcs nationaux, à l'office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) et au budget de l'Etat. Luc PEREIRA-RAMOS évoque l'évolution des redevances, validée par le comité de bassin.

Il présente les thèmes d'action fixés par le comité de bassin en cohérence avec les préconisations du ministre. La diminution des ressources et le nombre élevé de priorités contraignent à optimiser l'efficacité environnementale de chaque projet, en concentrant les moyens sur les actions à plus forte valeur environnementale grâce à la conditionnalité des aides de l'AESN, et en privilégiant les projets multifonctionnels et les projets d'investissement au détriment des aides au fonctionnement. Ces mots d'ordre ont été déclinés sur les cinq priorités fixées par le ministre pour le 11^e programme.

Luc PEREIRA-RAMOS présente enfin le calendrier de finalisation et d'adoption du programme, qui devrait intervenir le 9 octobre. Il rappelle que les demandes de subventions susceptibles de s'inscrire dans le 10^e programme doivent être transmises avant le 28 septembre.

Sophie PAJOT propose aux participants d'ouvrir le débat et de participer ainsi à l'élaboration du 11^e programme.

Joël AGNUS, président du syndicat mixte du bassin de la Marne, découvre les évolutions envisagées pour le programme, en particulier sur la gestion des milieux aquatiques. Il a cru comprendre que l'aide à l'entretien des rivières serait indirectement indexé sur les programmes d'investissement. Le syndicat est une nouvelle structure, née de la loi NOTRe, qui doit

désormais gérer 2 800 km² de bassin versant, contre 800 km² auparavant, dont deux tiers en zone blanche, 1 700 km de rivière et 123 000 habitants. De plus, le territoire subit la maladie de la chalarose sur les frênes.

Joël AGNUS note que des taux bonifiés sont possibles pour les zones rurales et espère que les critères permettront à la tête de bassin qu'est la Haute-Marne, à la population limitée, d'en bénéficier. Cependant, ces critères reposant à 80 % sur la population et à 20 % sur la surface du bassin versant, ils pénalisent les zones rurales. Joël AGNUS rappelle qu'il a eu l'occasion de défendre, à Nanterre, l'idée que la solidarité territoriale doit tenir compte des zones rurales peu peuplées et des têtes de bassin. Il espère bénéficier d'un regard bienveillant, sachant que ce qui est entrepris en amont profite à l'aval. Il espère que ce message sera entendu pendant cette phase de réflexion et que les territoires ruraux ne seront pas les dindons de la farce.

Marie-Dominique MONBRUN reconnaît que le financement de la restauration des milieux aquatiques est une question sensible. Comment l'AESN pourra-t-elle aider l'entretien avec une assiette réduite à 20 % du programme pluriannuel de restauration ? Le raisonnement est le suivant. La loi NOTRe a prévu la mise en place de structures intercommunales dans le cadre de la compétence GEMAPI, ce qui permet aux collectivités de lever une redevance et donc d'assumer une partie des frais de fonctionnement, comme un service d'eau et d'assainissement. Marie-Dominique MONBRUN a bien conscience que le nombre d'habitants par kilomètre linéaire de rivière est très faible en amont de bassin. Toutefois, les instances de bassin sont obligées de faire des choix. Les orientations présentées sont les choix actuels des instances de bassin, encore en débat.

Joël AGNUS pense que les EPCI ne lèveront pas de taxes nouvelles. Ses choix sont contraints et il subit des coupes à tous les niveaux. Le coût est de 3 € par habitant. Si le législateur imposait un minimum, par exemple de 5 €, cela permettrait de vivre. Mais on ne pourra pas aller loin avec de telles sommes.

Charles de COURSON, député de la Marne, note que l'AESN souhaite supprimer les aides au fonctionnement qui atteignent actuellement 40 % pour les dépenses d'entretien, alors que l'aide de l'Entente Marne est de 30 %. Il reste donc 30 % à la charge des collectivités locales. Avec la création de la compétence GEMAPI, le syndicat hydraulique est un des éléments essentiels de GEMA. Or il se trouve à cheval entre plusieurs intercommunalités. Le projet de création d'EPAGE ne permettra pas de lever l'impôt. Les intercommunalités pourront le faire mais elles subiront au même moment la suppression de la taxe d'habitation. Avec la fin de cette taxe d'habitation, la taxe GEMAPI sera assise uniquement sur le foncier bâti, le foncier non bâti et la CFE. Les intercommunalités vont perdre la taxe d'habitation et il ne restera plus que ces trois ressources, dont presque deux tiers sont à la charge des entreprises. En effet, le foncier bâti repose aux deux tiers sur les ménages et au tiers sur les entreprises, mais la CFE ne concerne que ces dernières qui sont aussi concernées par le foncier non bâti, en particulier les exploitations agricoles.

Charles de COURSON estime qu'il s'agit d'une erreur, d'autant que l'Entente Marne et l'Entente Oise sont en cours de dissolution et que, même si les conseils départementaux sont encore susceptibles d'intervenir, certains profitent de la situation pour se désengager complètement. Enfin, si le mètre linéaire d'entretien des rivières ramené à l'habitant est plus élevé dans les zones rurales profondes, cet entretien s'effectue au profit non seulement des habitants mais surtout de tout l'aval. Charles de COURSON craint donc, avec une telle modification, que les syndicats hydrauliques et les intercommunalités concernées ne réduisent leurs interventions. Quelles sont les sommes en jeu en matière d'entretien des rivières ? Est-elle significative ? Pourquoi ne pas maintenir des aides, quitte à les moduler selon la densité de population ?

Marie-Dominique MONBRUN estime cette somme à des dizaines de millions d'euros mais se propose de fournir, après vérification, une réponse plus précise. Il est annoncé, un peu brutalement, que l'AESN réduit les aides au fonctionnement et aidera seulement sur la base d'une assiette de 20 % des PPRE, ce qui semble déconnecté des réalités de terrain. Le programme vise à soutenir la logique de bassin versant et d'intercommunalité et l'Agence de l'eau est prête à aider ces dynamiques de prise en charge de la compétence par les EPCI et de regroupement de structures en EPAGE permettant une vision beaucoup plus large de la

gestion des bassins versants. Cependant, l'équilibre doit être trouvé au sein de ces emboîtements d'échelles et l'AESN ne doit pas être seule. Les départements et les régions peuvent aussi intervenir en matière de milieux aquatiques, de restauration écologique et de biodiversité.

Marie-Dominique MONBRUN propose donc de retenir qu'il s'agit d'un point sensible et de demander au comité de bassin, et notamment sa commission Milieux naturels, d'approfondir la question du financement et de la solidarité avec le milieu rural pour les rivières. Elle souligne cependant que l'équilibre ne pourra pas être seulement financier. Il faut une politique d'ensemble de solidarité entre amont et aval, à l'échelle globale du bassin de la Seine, à l'échelle intermédiaire du bassin de la Marne et à l'échelle locale des regroupements intercommunaux. C'est d'ailleurs l'un des objectifs de la stratégie d'adaptation au changement climatique. Le bon équilibre de financement doit être trouvé dans cet emboîtement d'échelles. Marie-Dominique MONBRUN précise qu'elle a conscience de ne pas avoir tout à fait répondu à la question.

Charles de COURSON remarque qu'il a entendu évoquer une suppression totale des aides au fonctionnement.

Marie-Dominique MONBRUN explique que la présentation de Luc PEREIRA-RAMOS avait pour objet d'exposer les principes qui sous-tendent la construction du programme. L'objectif vise bien à supprimer ou diminuer fortement les aides au fonctionnement. Daniel BEDDELEM reviendra beaucoup plus précisément sur les aides en matière de restauration de rivières. Il est pour le moment prévu de financer l'entretien à un taux inchangé de 40 % mais avec une assiette réduite à 20 % du programme pluriannuel d'entretien.

Charles de COURSON comprend que l'aide représenterait 40 % des 20 %.

Un intervenant souligne que pour obtenir ces 20 %, il faudra présenter 1,5 M€ d'investissement, ce qui paraît impossible à tenir. Gérer un tiers des 1 750 km de cours d'eau suffit à atteindre cette limite. Il serait donc favorable à un taux bonifié. Les questions d'entretien sont la porte ouverte aux investissements futurs car elles permettent d'entrer dans la propriété privée.

Marie-Dominique MONBRUN note la question, qui n'avait pas été posée lors du forum de la direction territoriale Seine-Amont.

Charles de COURSON revient sur le problème de la destruction des frênes, dont environ 97 % sont condamnés à mort. Le nouveau programme de l'AESN suppose que leur abattage sera refusé pour les six prochaines années alors que leur espérance de vie est inférieure. Ils ne seront donc pas coupés et tomberont au premier cours de vent dans les cours d'eau, multipliant les embâcles et augmentant les dépenses d'entretien au mètre linéaire. Cette idée de suppression tombe donc très mal.

Marie-Dominique MONBRUN en convient. Elle note la question et l'approfondira avec les services avant de présenter des chiffres précis. Elle fait observer que le nombre de mètres linéaires par habitant est important en Haute-Marne mais que les coûts d'entretien sont plus faibles qu'en Île-de-France ou dans d'autres secteurs. Elle invite à en tenir compte. Les réflexions seront aussi alimentées par la volonté, débattue au sein des instances, d'avoir une approche contractuelle, à la bonne échelle, où l'Agence de l'eau n'est pas seule et où chacun contribue.

Bernard COLLARD, président de syndicat de rivière, vice-président en charge de l'assainissement et de la GEMAPI de la communauté de Châlons, partage les propos précédents et ajoute qu'il y a plusieurs dizaines d'années, Madame MONBRUN l'a incité à établir un programme d'entretien en conditionnant le financement du programme d'investissement, à l'inverse de ce qui est proposé aujourd'hui. Il appelle donc à ne pas revenir sur cette position et souligne qu'il y va de la survie des syndicats et de l'entretien des rivières.

Les acteurs ont aussi été incités il y a quelques années à favoriser l'assainissement individuel par rapport à l'assainissement collectif et le 11^e programme envisage de ne plus le soutenir. Bernard COLLARD juge qu'il s'agit d'une ânerie, comparable à ce qui est proposé pour l'entretien. Le risque est que, comme il y a 40 ans, les usagers mettent leur assainissement dans les puisards. Il ne comprend pas ces positions, si ce n'est que les

décisions sur les restrictions de financement sont prises par des administrateurs parisiens ou franciliens et qu'ils les réservent aux ruraux.

Marie-Dominique MONBRUN invite les participants à reporter les discussions thématiques aux présentations ultérieures qui entreront dans les détails. Elle garantit que les administrateurs de l'Agence de l'eau ne sont pas tous parisiens, pas plus que le président du comité de bassin, comme Maurice LOMBARD peut en attester. Elle ne reconnaît pas l'esprit des débats en comité de bassin. Elle estime que l'écoute entre Paris et la province est bonne. Elle ne repose pas sur des clivages mais vise à trouver le moyen de mettre des solidarités en place. L'AESN a toujours conditionné ses aides, pour l'assainissement comme pour les rivières, à un engagement d'entretien des investissements par les maîtres d'ouvrage, sans lequel aucune gestion patrimoniale n'est possible. L'équilibre financier de l'agence de l'eau permettait d'inviter les structures communales, dont l'Entente Marne, à initier ces pratiques d'entretien. Mais les situations évoluent. Le savoir-faire existe et les structures et les finances publiques se modifient. Marie-Dominique MONBRUN appelle à ne pas accuser l'AESN qui doit fixer des priorités pour s'adapter aux économies de moyens. Celles proposées peuvent et doivent être débattues.

Maurice LOMBARD, directeur industriel, CRISTAL UNION, indique qu'il représente les industries agroalimentaires au comité de bassin, dans des commissions, au conseil d'administration et à la C3P. Le bassin comprend une grande métropole et le débat porte souvent sur le partage entre l'amont, Paris et l'aval. Maurice LOMBARD précise qu'il défend les intérêts des industriels, en particulier de l'agroalimentaire, mais aussi ceux de l'amont qui a peu de représentants, comme il a peu d'activité et d'habitants. Par ailleurs, élu maire il y a deux ans, il est depuis le 1^{er} janvier 2017 vice-président de la communauté de communes Paysages de Champagne, en charge de l'assainissement non collectif. Il essaie donc aussi de faire remonter aux instances de l'agence de l'eau les problématiques des collectivités. Toutefois, au-delà des aspects techniques et sur le plan politique, les structures amont doivent se regrouper au sein de la structure la plus grande possible, afin de faire contrepoids à la région parisienne, et émettre des propositions. Les regroupements en cours doivent donc être les plus larges possibles.

Julien VALENTIN, président de l'Entente Marne et représentant Christian BRUYEN, président du conseil départemental de la Marne, précise que le département souhaite continuer à accompagner les EPCI et les syndicats. Ses contacts avec les autres conseils départementaux sur le bassin de la Marne le poussent à penser qu'ils vont dans le même sens. Il souligne cependant qu'il s'agit de politiques complètement volontaires. Les départements se trouveront hors compétence au 1^{er} janvier 2020. Les restrictions budgétaires vécues par les élus locaux reviennent à leur demander de faire mieux sur des compétences descendues par l'Etat au niveau des collectivités. Or l'Etat leur demande en même temps des baisses d'imposition. La situation est donc identique à celle de l'agence de l'eau : les moyens baissent et les périmètres de compétences augmentent.

Julien VALENTIN appelle à la raison concernant les périmètres non couverts et la PI. Il a ainsi dû accompagner VNF pour lui montrer que celui-ci fuit, risquant de se vider en noyant des communes. Des dépenses supplémentaires sont inévitables. Les syndicats ne couvraient jusqu'ici pas l'ensemble du périmètre, pour la GEMA comme pour la PI. L'Etat demande d'assumer des missions qui ne l'étaient par personne et ne transfère pas les moyens correspondants, ce qui est par ailleurs inconstitutionnel.

Julien VALENTIN note qu'il attend des textes d'application pour l'assistance technique départementale depuis deux ans et demi et souhaiterait que l'AESN aide les collectivités dans leur rapport à l'Etat. D'après la loi, la CATER, les SATESE et les SATER ne peuvent plus accompagner qu'un à deux EPCI par département, soit 15 000 habitants associés à un potentiel fiscal. Même si le 11^e programme doit être approuvé à la fin de l'année, dans l'état actuel, inviter les régions et les départements à continuer à financer en dehors des compétences revient à expliquer que tout continue comme avant. Les départements ont peur du manque de ressources et Julien VALENTIN imagine mal une augmentation des impôts locaux alors que, dans le même temps, l'Etat demande la baisse des dépenses locales.

L'Etat engage le département, le Grand Reims et la ville de Reims dans des contractualisations, avec des évolutions budgétaires contraintes, sans qu'ils en connaissent la

teneur. L'Etat fixe les règles du jeu, augmente les compétences mais défend de lever les impôts. Julien VALENTIN estime donc que le 11^e programme doit assumer les choix opérés dans le passé sur la GEMAPI et sur l'assainissement non collectif qui, mal maîtrisé, crée des pollutions diffuses. Comment peut-on évoquer à plusieurs reprises la « lutte contre les pollutions diffuses » alors que la mise aux normes des assainissements non collectifs n'est plus mentionnée dans le programme et que les petites communes rurales, étranglées, n'auront pas les moyens d'agir dans ce domaine ?

Marie-Dominique MONBRUN renvoie aux débats ultérieurs pour les sujets de l'assainissement non collectif, de l'animation et de l'aide à l'appui technique départemental. Les pollutions diffuses représentent une question cruciale, qui dépasse largement l'assainissement non collectif, même si celui-ci peut être source de problèmes. L'agence de l'eau doit accompagner les efforts réalisés par le domaine agricole. Toutefois, elle est obligée de choisir et se propose d'intervenir significativement sur les pollutions diffuses, notamment agricoles.

Luc PEREIRA-RAMOS partage le parallèle évoqué par Julien VALENTIN, entre la situation vécue par les collectivités et celle rencontrée par l'AESN, c'est-à-dire une extension du périmètre de compétences concomitante à une injonction à moins dépenser et à la modération fiscale, ce qui oblige à opérer des choix. Il jugerait donc judicieux qu'agents et acteurs de l'eau décident de ce qu'ils feront davantage, moins ou plus du tout. Il semble que les termes du débat de ce forum soient ainsi posés.

III) Les évolutions envisagées dans quatre grands secteurs

Daniel BEDDELEM, directeur territorial des Vallées de Marne, AESN, précise que l'objectif de ce point n'est pas de présenter exhaustivement le 11^e programme mais de proposer un focus sur quelques sujets prioritaires pour le bassin versant de la Marne. Il remercie les partenaires qui ont accepté de témoigner de leur expérience et d'actions qu'ils ont mises en place en préfiguration des orientations du 11^e programme. Ce focus technique doit permettre de mettre en lumière des réalisations intéressantes en lien avec les évolutions du programme.

1) *De nouveaux enjeux pour la politique contractuelle et l'animation*

Régis TEHET, chef du service Investissements des collectivités et de l'industrie, DTVM, AESN, rappelle succinctement les règles du 10^e programme pour la contractualisation ou les partenariats et les modalités d'aide qui s'y rattachent.

Peggy SEVESTRE, responsable de la cellule Protection de la ressource en eau, direction de l'eau et de l'assainissement, communauté urbaine du Grand Reims, présente un exemple d'animation dans le cadre d'un contrat sur le périmètre du Grand Reims. L'objectif était de réduire les nitrates dans les captages, sur la base d'études d'aires d'alimentation de captages financées par l'agence de l'eau. La communauté du Grand Reims a repris au 1^{er} janvier 2017 la compétence qui était portée par différentes structures.

Peggy SEVESTRE décrit l'activité des trois chargés de mission affectés au dispositif, de la sensibilisation à l'adhésion, situés au cœur d'un réseau partenarial, désormais réunis dans la communauté du Grand Reims. Elle montre une carte des communes adhérant à la démarche zéro phyto, qui servent de sites ressources pour convaincre les autres et établir des retours d'expérience. La SNCF est ainsi passée au zéro phyto pour les abords de lignes, notamment de la LGV, et le conseil départemental a fait de même.

Peggy SEVESTRE présente les perspectives pour la période 2019-2024, en particulier passer du financement par poste au financement par mission réalisée, avec la volonté que les animations couvrent tout le périmètre du Grand Reims, par la signature d'un contrat unique avec l'AESN et trois autres cellules d'animation portées par des collectivités locales, situées sur deux départements et couvrant 500 000 habitants.

Régis TEHET salue les représentants des collectivités qui participent à cette négociation et précise que ce contrat sur objectif concernerait 333 communes sur deux départements et deux régions. Il présente les orientations du 11^e programme dans ce domaine, qui reposent sur les territoires à enjeu et des outils de contractualisation, en particulier le contrat de territoire Eau et climat qu'il décrit. Il insiste sur l'intérêt de contractualiser tant pour l'agence de l'eau que pour ses partenaires.

Julien VALENTIN souhaite savoir, suite à la mention des territoires restant éligibles, s'ils sont définis par la loi sur l'eau de 2008 ou s'ils sont adaptables. Aujourd'hui, seul le décret issu de la loi sur l'eau est en vigueur et pas les décrets attendus, peut-être en vain.

Daniel BEDDELEM confirme que l'assistance technique départementale est issue de la loi sur l'eau et inscrite dans le CGCT (code général des collectivités territoriales). Tant que le législateur n'aura pas modifié la loi ou le Gouvernement les décrets ATD, les dispositions actuelles du code et les seuils antérieurs sont applicables. La difficulté principale réside dans le fait que les seuils, assez bas et adaptés aux réalités de l'époque, n'ont pas trouvé consensus entre les départements et le ministère de l'Intérieur. L'AESN a été force de proposition pour adapter un décret lacunaire, en particulier sur l'eau potable et les milieux naturels, et a essayé de sensibiliser le ministère. Elle attend la décision du Gouvernement quant à la publication de ce décret, sans doute en lien avec l'évolution possible de la loi NOTRe qui a été annoncée. Rien n'empêche donc aujourd'hui les départements d'assurer l'assistance technique, pour peu qu'ils respectent les dispositions du code, malgré leurs imperfections.

René PETITPRETRE, UFC Que Choisir de la Marne, présente cette association de défense des consommateurs et de l'environnement. Régis TEHET a évoqué des objectifs, par exemple protéger des captages et des zones humides, mais n'a pas expliqué les moyens qui seront mis en œuvre pour assurer la protection de ces captages.

Régis TEHET en convient et explique cette lacune par les délais contraints fixés pour préparer la présentation de cette thématique. En ce qui concerne la protection de la ressource, l'agence de l'eau a des missions bien définies et des indicateurs de suivi, notamment de la qualité de l'eau au niveau des captages. Un bilan de ce qui est mis en œuvre et des résultats éventuels est dressé chaque année. L'USESA a des indications grâce à la cellule de protection de la ressource qui mène des actions depuis des années en partenariat avec l'AESN, et constate déjà des inversions de tendance sur certains captages, en particulier sur les teneurs en nitrates. Tels sont les résultats attendus d'une cellule d'animation.

Peggy SEVESTRE évoque le captage de Gueux qui est passé de plus de 50 mg/l à environ 35 mg/l du début des années 2000 à 2014.

Daniel BEDDELEM invite à ne pas considérer la question uniquement par le prisme des moyens de l'agence de l'eau. Il rappelle que, selon le code de l'environnement, la protection de la ressource incombe au gestionnaire et au distributeur de l'eau. L'ARS fixe des arrêtés pour déterminer les restrictions et des interdictions sur les périmètres de protection, mais les mesures de prévention liées aux problèmes de pollutions diffuses sont volontaires et mises en place par les gestionnaires des réseaux de distribution d'eau potable. L'AESN vient en appui des actions déployées par les collectivités responsables (commune, intercommunalité, syndicat). Il revient donc d'abord à la collectivité de se mobiliser, et certaines le font en se regroupant, comme dans le cas du Grand Reims. L'agence de l'eau n'est qu'un appui technique ou financier pour les aider à mettre en place cette politique, ne serait-ce que par les retours d'expérience. Un des objectifs du regroupement de collectivités est aussi le partage d'expérience et de savoir-faire. L'AESN ne limite pas son intervention. Si une collectivité, une communauté de communes ou un syndicat décide de protéger sa ressource en eau, elle sera toujours prête à l'accompagner si nécessaire.

Denis LALEVEE, directeur du syndicat mixte du bassin de la Marne (Haute-Marne), revient sur les contrats Eau et climat et attire l'attention sur les délais de réalisation, depuis le moment où la collectivité décide de reconquérir les milieux aquatiques. Par exemple, deux sites ont répondu à l'appel à projets de l'agence de l'eau en 2009 et les premiers travaux ont eu lieu de 2014 à 2016, soit la durée du programme. Denis LALEVEE évoque les contraintes réglementaires qui nécessitent une année pour obtenir l'autorisation des services de l'Etat, l'état initial avant travaux et les études de faisabilité. Le contrat demandera un bilan à mi-parcours, avec des durées de réalisation des opérations de reconquête qui sont menées à

99 % sur le privé, ce qui nécessite un long temps de concertation avec les habitants. Il se demande comment les objectifs fixés dans le contrat seront atteints avec de tels délais et de telles contraintes.

Daniel BEDDELEM précise que les résultats ne sont pas forcément l'achèvement des travaux dans le délai déterminé des six ans. Il peut également s'agir de l'aboutissement d'un diagnostic ou d'une étude, du lancement d'une DIG ou d'un appel d'offres. A son élaboration, le contrat détermine des objectifs, des cibles, des échéances et des moyens. Ces points font l'objet de discussions entre le maître d'ouvrage et l'agence de l'eau. Les chantiers sont parfois très longs, notamment en termes d'hydraulique viticole, et il convient de s'entendre sur des objectifs intermédiaires d'avancement des dossiers. L'intérêt est que le projet avance et les résultats attendus peuvent être des résultats intermédiaires de mise en œuvre.

Régis TEHET ajoute qu'un contrat se négocie, parfois sur un long temps. Un projet de contrat avec quatre collectivités est en cours depuis trois ans. Quand une collectivité a décidé d'intervenir sur la mise en conformité des branchements, la négociation a duré sept ans jusqu'à la mise en œuvre. Les délais peuvent être longs mais l'action se mène ensemble.

Par ailleurs, Régis TEHET souhaite exprimer une pensée pour Martine BRETON qui va faire valoir ses droits à la retraite.

2) *Prévenir plutôt que guérir en hydraulique viticole*

Sabine LABOUREL, chargée d'opérations ruissellement, érosion, rivières et zones humides, DTVM, AESN, rappelle les aides prévues par le 10^e programme pour la maîtrise du ruissellement et de l'érosion : leurs objectifs, les projets éligibles, les taux d'aide. Elle expose le bilan financier des aides à l'hydraulique douce versées pendant le programme, d'un montant assez faible.

Mathilde BAUDRIER, animatrice de bassin versant, USAGMA, indique que son syndicat a désormais pour seule compétence la maîtrise du ruissellement et de l'érosion. Elle présente le ru de Nesles ainsi que le projet et ses objectifs qui visent à prévenir les inondations et les coulées de boues par des aménagements d'hydraulique douce et structurante (noues enherbées, fossés à redents, seuils enrochés, bassins tampons...). La fin des travaux est prévue pour juillet. Elle décrit le plan de financement du projet, qui repose sur l'AESN, le conseil départemental de l'Aisne, le CIVC, les fonds européens, les communes du syndicat et les propriétaires viticoles du coteau.

Sabine LABOUREL rappelle les trois niveaux d'intervention que l'AESN estime nécessaires : limiter le ruissellement à la source par des changements de pratiques, favoriser l'infiltration par des actions d'hydraulique douce et créer des bassins de stockage et de dépollution des eaux. Elle présente les orientations du 11^e programme dans ce domaine : élargir les actions d'hydraulique douce à l'ensemble du bassin, mettre en place des conditionnalités en tenant compte du territoire, avec la nécessité de proposer des actions d'hydraulique douce et des changements de pratiques culturales, justifier d'une amélioration de l'enherbement hivernal et garantir la multifonctionnalité des projets. Elle présente les taux envisagés pour le 11^e programme.

Jacques FRANCLLET, président de Vie et Paysage, association locale de défense de l'environnement, et représentant d'une association locale d'Essômes-sur-Marne dont le but est de réduire les ruissellements, évoque des actions qui ont commencé il y a 20 ans, avec la rédaction de trois études hydrauliques mais sans aucuns travaux. Sera-t-il à l'avenir obligatoire que les travaux soient engagés quand des études auront été réalisées ? La veille encore, un orage fort mais pas exceptionnel a endommagé une route.

Sabine LABOUREL confirme qu'elle suit le projet depuis des années. L'agence de l'eau essaie de sensibiliser les maîtres d'ouvrage mais ne peut pas réaliser les travaux à leur place.

Mathilde BAUDRIER note qu'Essômes, qui était jusqu'ici suivie par la chambre d'agriculture, va intégrer le syndicat. La commune a rencontré de nombreux problèmes avec les bureaux d'étude et la concertation est complexe. Mais elle souligne que, pour le ru de Nesles, la décision a été prise en 2008 pour des travaux qui finissent en 2018, ce qui

représente également une longue durée. Le projet sera sans doute suivi d'autres réalisations.

René PETITPRETRE a l'impression que les dispositifs destinés à empêcher les ruissellements sont déployés en aval du problème et ne sont pas efficaces car ils ne s'attaquent pas à la cause, à savoir l'absence d'enherbement des vignes. Existe-t-il une incitation pour que les viticulteurs laissent de l'herbe dans leurs vignes, ce qui résoudrait en grande partie le problème ?

Mathilde BAUDRIER assure que les vignes du coteau sont enherbées à 80 %. En effet, 75 % d'entre elles appartiennent à Moët & Chandon qui suit une logique de viticulture durable, également souhaitée par le CIVC. L'enherbement du coteau progresse mais la pente est telle qu'il ne suffit pas à freiner l'eau et la boue. Mathilde BAUDRIER travaille cependant sur des projets d'hydraulique douce et essaie de sensibiliser les agriculteurs à d'autres pratiques, comme le sens du semis ou le non-labour, sachant qu'elle ne peut rien leur imposer.

Daniel BEDDELEM revient aux points évoqués par Sabine LABOUREL. La logique consiste bien à ne plus essayer de limiter les dégâts en aval. Les mesures d'hydraulique structurante, financées depuis le 10^e programme, concernent essentiellement des aménagements d'ouvrages d'écrêtement en aval, avec un volet de traitement des produits phytosanitaires par la construction de bassins à compartiments. En revanche, le 10^e programme ne s'est pas préoccupé de la limitation des écoulements à l'endroit où la goutte de pluie tombe.

Il s'agit de l'évolution proposée par le 11^e programme : les mesures d'hydraulique douce ne sont plus une alternative ou un alibi mais une obligation, même pour les dossiers d'hydraulique structurante. Le débat porte sur le calibrage du volume d'hydraulique douce, avec des proportions à la hauteur du problème rencontré. Par ailleurs, au-delà des mesures d'hydraulique, l'idée est de travailler à éviter le ruissellement le plus en amont possible par une évolution des pratiques. Le taux d'enherbement sera désormais une condition d'éligibilité pour bénéficier des aides. Ces propositions ont été faites à la C3P et au comité de bassin. Reste à définir avec la profession, la chambre d'agriculture et le CIVC, qui réfléchissent déjà à la question, ce qu'est l'enherbement, sa durée, son type, sa largeur et les conditions d'exploitation, entre autres mesures de progrès des pratiques sur lesquelles travailler pour ne pas générer les premières gouttes qui ruissellent dès le haut du coteau.

Daniel YON, président du syndicat de rivière de Vitry-le-François, longtemps membre du comité de bassin, se souvient qu'une zone d'action renforcée avait été définie sur le vignoble et élargie à la commune de Reims, avec pour contributeurs des habitants de logements sociaux. Malgré le travail considérable que mène le CIVC avec la cellule érosion de la chambre d'agriculture, la progression est lente. Les propos de Daniel BEDDELEM le rassurent mais il reste surpris de la composition des partenaires financiers. La zone d'action renforcée qu'il avait appuyée demandait au vignoble, qui est une filière majeure pour l'économie champenoise, d'intégrer les préoccupations environnementales. Si le vignoble ne peut pas consentir d'efforts, qu'en sera-t-il des éleveurs qui sont en difficulté ?

3) *Encourager les technologies propres*

Baptiste QUESNE, chargé d'opérations Collectivités et Industries, DTVM, AESN, projette une vidéo de présentation du projet de l'entreprise Jean et Chaumont, aidé par l'agence de l'eau. Il expose un bilan des aides accordées à l'entreprise depuis 2011, leurs résultats et leur coût. Il décrit les propositions pour le 11^e programme en matière d'aide aux activités économiques, les taux prévus selon la nature des travaux et les conséquences de l'intégration de la stratégie d'adaptation au changement climatique. Il précise les conditions touchant aux économies d'eau, à l'aide aux usines nouvelles et au transfert d'activités et annonce la suppression des aides à la collecte des effluents concentrés, toxiques ou gras. Un montant minimum de projet, à hauteur de 4 000 €, sera exigé.

Grégory PRÉVOST, chargé de mission Environnement, confédération nationale de l'artisanat et des métiers de service (CNAMS), revient sur le montant minimum du projet, fixé à 4 000 €, ce qui exclura une bonne moitié des dossiers de garagistes ou de restaurateurs dont il a la charge. La décision posera d'importants problèmes aux TPE, qui ne pourront plus investir.

Daniel BEDDELEM renvoie au sujet suivant.

Daniel YON s'inquiète de la suppression des conditionnalités concernant les ZTQ et les ZRE et espère qu'elles sont modulées.

Marie-Dominique MONBRUN rappelle que les acteurs du bassin se sont engagés dans une stratégie d'adaptation au changement climatique, pour laquelle le comité de bassin a été pionnier au niveau national. Dans ce cadre, l'action nécessite un travail collectif cohérent. Elle invite d'ailleurs les participants à découvrir la stratégie sur le site de l'agence de l'eau et à s'engager à ses côtés. Le choix proposé par le comité de bassin repose sur l'idée que la totalité du bassin sera affectée et que les économies d'eau sont à effectuer sur l'ensemble du territoire. En parallèle, les ZRE (zones de répartition d'eau) tombent sous le coup d'arrêtés préfectoraux et de règles à respecter. Le schéma directeur de gestion des eaux a identifié les bassins versants qui nécessitent de fixer des débits minimaux d'étiage, contraignants pour les usagers. Cette proposition vise à faire passer un message en faveur des économies d'eau à l'ensemble du bassin, en particulier aux industriels qui n'étaient jusqu'à présent aidés que sur ces zones de tension quantitative alors qu'il paraissait justifié d'en aider d'autres pour donner une impulsion.

Daniel BEDDELEM estime que la décision va dans le bon sens puisqu'elle rend éligibles toutes les mesures d'économie d'eau de tous les industriels du bassin. Il s'agit de prendre en compte la baisse généralisée des débits, estimée à 30 % par les scientifiques sur le bassin. Il considère donc cette proposition comme une ouverture plus qu'une restriction.

4) *Accompagner les changements de pratiques agricoles et soutenir les filières BNI*

Daniel BEDDELEM présente cette mesure, pour l'instant expérimentale mais appelée à devenir durable dans le cadre du 11^e programme. Il rappelle que la pollution des masses d'eau la plus importante du secteur est due aux produits phytosanitaires, notamment en raison de la régression conséquente des surfaces en herbe. L'agriculture biologique se développe très fortement. L'AESN se donne donc pour mission d'accompagner les filières à bas niveau d'intrants, en intervenant dans la filière de transformation des produits biologiques. Un dispositif expérimental, sur appel à projets commun de l'AESN et de la région Grand Est, était proposé dans le cadre du 10^e programme.

Le 11^e programme se propose de privilégier les aides à un changement de modèle économique en accompagnant les filières BNI et en conditionnant les aides au développement de cultures à bas niveau d'intrants sur les territoires à enjeux eau. Daniel BEDDELEM présente cette politique de filière, les objectifs qu'elle poursuit, les types de projets qui pourront être soutenus, dans une approche très ouverte, les acteurs qui pourront en bénéficier et le montant envisagé des aides.

Le projet présenté, qui passera bientôt en commission des aides, présente l'avantage de rassembler entreprise de l'agroalimentaire, structure de conseil, chambre d'agriculture et fédération bio, alliées dans ce projet.

Guillaume BOVIS, chargé de mission process, direction industrielle, Cristal Union, indique que ce projet porte sur la culture et la transformation de betteraves sucrières biologiques. Il présente le groupe Cristal Union, la genèse du projet, ses partenaires, son développement depuis les premiers essais, sur 4 hectares au sud de Paris en 2017, et ses contraintes réglementaires et techniques. Il décrit le plan d'actions, sa part culturelle et celle qui concerne la transformation industrielle de la betterave.

Léo TYBURCE, directeur, fédération régionale des agrobiologistes de Champagne-Ardenne (FRAB), explique l'intérêt pour la fédération, les chambres d'agriculture et la CUMA du Grand Est de s'associer au projet de construction d'une filière. Dans la région, l'agriculture biologique n'est en effet plus un marché de niche et son changement d'échelle doit être accompagné sans qu'elle perde son approche spécifique et sa valeur ajoutée tout au long de la chaîne, agriculteurs ou transformateurs.

Emeline CHOUMERT, responsable du service Agriculture et Eau, chambre d'agriculture de

la Marne, présente les objectifs de l'aide des organismes au projet et leur apport en termes technico-économiques.

Léo TYBURCE évoque les retombées attendues par la FRAB et la gouvernance du projet au travers d'un comité de pilotage commun.

Daniel BEDDELEM précise que, même si aucun projet de ce type n'a été présenté, les collectivités peuvent tout à fait s'associer à ce genre de dispositif visant le développement économique d'une filière à bas niveau d'intrants sur le territoire.

IV) Nouvelles modalités d'intervention introduites par le 11^e programme

Daniel BEDDELEM rappelle que la date limite de dépôt des dossiers dans le cadre du 10^e programme est fixée au 28 septembre 2018. Il présente les évolutions envisagées des modalités d'intervention :

- relèvement du seuil d'intervention aux projets de plus de 4 000 € ;
- introduction de critères d'éligibilité et prise en compte plus sévère de la performance du système d'assainissement pour les primes d'épuration ;
- nécessité de regrouper les dossiers pour accéder à certaines aides ;
- forfaitisation des aides pour les branchements d'ANC et les classes d'eau et mise en place de conventions de mandats avec les collectives et les chambres consulaires, ce qui pourrait répondre à la préoccupation exprimée quant aux PME ;
- encouragement aux projets ambitieux en matière d'érosion et de ruissellement et à l'entretien des cours d'eau, par le plafonnement de l'aide à 20 % du PPRE ;
- baisse des aides au fonctionnement avec un taux de soutien en légère diminution ;
- réduction des aides à la continuité écologique (de 100 % à 90 %), à l'entretien des cours d'eau, à la communication (de 80 % à 50 %) ;
- renforcement des aides aux réseaux d'assainissement, aux économies d'eau, à la lutte contre les fuites sur les territoires ruraux, au développement des pratiques agricoles durables et des aides à la lutte contre l'érosion par des mesures d'hydraulique douce (à 80 %) ;
- priorisation des moyens sur les projets à forte valeur environnementale par la réduction des aides au fonctionnement, dont l'entretien des milieux, la fin des aides à l'acquisition de matériel zéro phyto et le ciblage de l'aide à l'assainissement non collectif sur les secteurs prioritaires à enjeu sanitaire et environnemental.

Daniel BEDDELEM sait que ces annonces ne satisfont pas l'assemblée et reste à sa disposition pour répondre aux questions.

V) Echanges avec la salle

Jean-Pierre FORMET, communauté de communes de Vitry, Champagne et Der, souhaite savoir si la baisse globale de 5 % des aides de l'AESN, annoncée par Luc PEREIRA-RAMOS, est liée à l'augmentation des prélèvements de l'Etat, en particulier pour l'AFB qui subira elle aussi un plafond mordant, un double prélèvement qu'il juge particulièrement machiavélique. Les collectivités ont déjà subi le doublement de la TVA sur l'assainissement collectif. Si la situation n'évolue pas, l'argent de l'eau servira bientôt à financer des projets de l'Etat qui n'ont rien à voir avec l'eau. Il estime cette situation non convenable et souhaite savoir si ces ponctions de l'Etat impactent les aides apportées aux collectivités.

Luc PEREIRA-RAMOS confirme que la loi de finances impactera le potentiel d'actions de l'agence de l'eau, avec une baisse de 300 M€ des recettes et de 200 M€ des interventions. Il se refuse à commenter le choix du législateur. Les baisses de redevances prévues avaient pour objectif d'éviter le plafond mordant. Au-delà de 700 M€ de redevances, le surplus devait être reversé au budget général de l'Etat. Il s'agissait également de faire en sorte que l'argent de l'eau retourne à l'eau. Les agences de l'eau financent l'AFB à 100 %, pour 130 M€ par an (dont 80 M€ de Seine-Normandie) ainsi que l'ONCFS. Mais l'AFB ne subit pas de plafond mordant.

Jean-Pierre FORMET assure avoir entendu le contraire lors du dernier comité de bassin.

Luc PEREIRA-RAMOS certifie que les recettes de l'AFB sont garanties mais suppose que l'AFB subit, comme les agences de l'eau, des plafonds d'emploi en ETP.

Jacques FRANCKET revient sur le ruissellement qui est dû à l'agriculture de « haut plateau ». Il estime que, lors du sinistre de 2009 sur Bonneil, une bonne moitié des eaux en provenait. Lors des gros orages, il témoigne que les parcelles d'un viticulteur bio ne ruissellent pas du tout, contrairement aux autres. Les pratiques culturales sont donc très importantes.

Charles de COURSON revient sur la réduction drastique, et donc la quasi-suppression des interventions sur l'ANC, qu'il considère comme une énorme erreur. En effet, l'assainissement collectif n'est pas du tout adapté aux petites voire moyennes communes. L'AESN accrédite une fois de plus l'idée qu'elle se moque des zones rurales, qui ne sont bonnes qu'à protéger les zones aval. Le décalage entre les zones rurales profondes et les zones urbaines s'accroît encore. Combien coûtait l'aide à l'ANC qui était par ailleurs particulièrement difficile à mettre en œuvre pour les élus des communes rurales, car ils devaient convaincre les intéressés un par un ? Il souligne que le conseil départemental reçoit moins d'une demande par an.

Daniel BEDDELEM confirme que les projets d'ANC sont difficiles et demandent une forte mobilisation sur une longue durée mais que le nombre de dossiers reçus par l'AESN est très significatif.

Marie-Dominique MONBRUN rappelle que les Assises de l'eau reviendront sur le sujet de l'assainissement. Elle propose de joindre au compte rendu de la séance les statistiques sur les financements de l'AESN dans les différents domaines pour que chacun ait connaissance des ordres de grandeur, utiles pour éclairer la décision. Le choix de l'agence de l'eau ne repose pas sur la technologie. Il est toujours demandé aux collectivités d'avoir un schéma de partage entre assainissement collectif et assainissement non collectif. Son choix se fait au détriment de dossiers certes peu coûteux en financements mais très consommateurs d'ingénierie et que les services ont du mal à suivre. Ce ne sont donc pas des mesures à l'encontre du milieu rural. Il s'agit de la volonté de l'AESN de consacrer les leviers incitatifs aux actions qui ont une efficacité environnementale, en prenant en compte leur efficacité et l'économie de moyens et en incitant à mener une réflexion collective, tous financeurs confondus. L'agence de l'eau reste partenaire du milieu rural et souhaite que ses financements servent d'aiguillon pour que les acteurs se structurent collectivement.

Par ailleurs, les choix ne relèvent pas des services de l'AESN. Ils sont pesés au sein des instances de bassin, après de longues discussions. Toutefois, l'agence de l'eau a bien conscience que l'ANC est un point sensible.

Bernard COLLARD n'entend jamais évoquer l'infiltration en zone urbaine. Les conséquences sur le milieu de ces zones imperméables très étendues sont très importantes. Ces eaux ne s'infiltrent pas, ne rechargent pas les nappes et leur première conséquence concerne les inondations.

Daniel BEDDELEM reconnaît ne pas avoir évoqué la question, qu'il n'a pas retenue parmi les enjeux majeurs du territoire. Cependant, le volet « eaux pluviales » fait partie intégrante du 11^e programme et mobilise beaucoup les collègues de l'aval. Il s'agit bien de gérer à la fois les eaux pluviales à la source et la désimpermeabilisation en zones urbaines. Des aides à la gestion du temps de pluie et du fonctionnement des unités d'assainissement par temps de pluie sont prévues. Cette problématique n'a pas été abordée lors du forum mais, au regard de l'actualité, elle reviendra sans doute prochainement au sommet des préoccupations des élus locaux. Elle n'est pas oubliée et le 11^e programme traite du sujet de façon plus soutenue que le 10^e.

André SIMON, président du syndicat d'assainissement du Château-Thierry (SARCT), remercie l'AESN d'avoir accompagné un très beau projet sur l'assainissement non collectif à Rocourt-Saint-Martin. Il a engendré un travail important pour le syndicat mais a permis d'obtenir des subventions pour mener un village complet à l'assainissement non collectif. Il entend bien les réticences exprimées mais, sans connaître tous les chiffres, il est difficile de conseiller l'AESN. Une orientation est donnée. Le collectif et le non-collectif, l'argent et les hommes doivent être liés. Il sait que l'agence de l'eau mène un travail difficile, sans certitude des subventions à venir, et il la remercie de travailler dans ces conditions. Il est également inquiet et soutient l'AESN dans ces démarches.

Daniel BEDDELEM le remercie de ces encouragements. Il a vérifié les chiffres : l'ANC représente, en 2018, 20 M€ pour l'ensemble de l'AESN.

Julie DEYRIEUX, syndicat de la Voire, entend que toute l'enveloppe budgétaire du 10^e programme n'a pas été consommée et souhaite savoir pour quel ordre de grandeur. Elle a entendu en commission que tout n'avait pas été utilisé. Les choix, par exemple de non-entretien de la ripisylve, sont-ils réellement liés à la baisse de budget ou ont-ils pour but d'obtenir plus d'investissement ?

Daniel BEDDELEM garantit que l'AESN vise une consommation budgétaire quasi-intégrale des enveloppes pour la fin du 10^e programme. Le budget prévisionnel a en tout cas été calibré ainsi. Les choix sont à la fois liés aux impératifs budgétaires (baisse des crédits d'intervention de 5 % à 7 %) et au choix de l'efficacité en concentrant les moyens où ils sont les plus efficaces pour respecter les objectifs d'atteinte du bon état et les nouveaux champs à investir (changement climatique, biodiversité, etc.).

Candice DAVIAUD, animatrice de contrat, SIABAVE, revient sur l'ANC. Elle invite à ne pas négliger l'impact de l'ANC non conforme sur les petits cours d'eau et les masses d'eau, en lien avec la directive-cadre sur l'eau et les objectifs d'atteinte du bon état. Elle témoigne de l'existence sur son secteur de communes entièrement en ANC mais qui rejettent en cours d'eau. La réduction des aides aux communes prioritaires l'inquiète donc. Elle ajoute que la limite de 4 000 € pour les projets sera très élevée pour l'artisanat et il sera très compliqué pour les fédérations et les syndicats professionnels de porter les opérations. Elle partage donc les craintes exprimées précédemment. Très peu de projets seront sans doute éligibles.

Daniel BEDDELEM indique qu'il a abordé le sujet des petites aides avec la CCI il y a plus d'un an, lorsque la tendance se dessinait, et elle n'a pas beaucoup réagi. Un programme très efficace de mise en conformité des métiers de bouche, avec des mesures de police par les gestionnaires de réseau et des incitations au diagnostic financées par l'agence de l'eau, est en cours avec le Grand Reims et il ne compte pas l'arrêter au milieu du gué. Il propose aux partenaires de les recevoir pour envisager une convention de mandat qui puisse simplifier la mise en œuvre de tels projets, à condition de trouver une structure qui accepte de porter la maîtrise d'ouvrage et qui dispose de la trésorerie nécessaire. Il reste disponible pour discuter de la solution la plus efficace sur un domaine particulier.

Clôture de la matinée

Maurice LOMBARD remercie les participants. Le premier objectif de la rencontre était de fournir des informations, qui ne peuvent évidemment pas être exhaustives, et d'entendre les réactions. Il s'agissait de faire cohabiter plusieurs enjeux. Passer d'un programme à l'autre et changer n'est pas toujours facile mais il convient d'évoluer. La communication entre l'amont et l'aval est toujours une source de difficultés. Un point a peu été évoqué : en parallèle de la baisse de leur budget, les agences de l'eau subissent une réduction d'effectifs, ce qui explique des choix de simplification de l'ingénierie et l'exclusion de certains dossiers chronophages. Le ratio de l'efficacité des services par rapport à la masse financière atteint 5 %, un taux satisfaisant, mais les agences de l'eau doivent réduire leurs effectifs et manquent de latitude pour gérer les dossiers les plus chronophages qui intéressent en général le monde rural. Il fera remonter les propos entendus ce matin. L'AESN veut aussi rétablir l'équilibre entre les filières

bénéficiaires des aides pour se diriger vers une plus grande égalité. Les redevances des usagers ont diminué et celles des industriels ont augmenté pour tendre vers des taux identiques mais, au vu de l'historique, il est indispensable de le faire progressivement.

Maurice LOMBARD remercie les participants de leurs contributions et de leur sens de la responsabilité. Le système des agences de l'eau n'existe qu'en France. Il appelle à retenir aussi les aspects positifs du débat. Essayer de limiter les impacts négatifs des baisses budgétaires est aussi le but de la discussion. Le siège a une vision globale et a parfois des difficultés à identifier les impacts locaux de ses décisions.

Maurice LOMBARD invite les participants à remplir les questionnaires et à contribuer ainsi à l'amélioration de la présentation et des restitutions.

Daniel BEDDELEM indique qu'il présentera l'après-midi les Assises nationales de l'eau, qui concernent principalement le petit cycle, raison pour laquelle les sujets de l'eau et de l'assainissement n'ont pas été abordés durant la matinée.

Les Assises de l'eau

Marie-Dominique MONBRUN salue les nouveaux arrivants et les représentants des services de l'Etat. Elle présente les Assises de l'eau, nées de la volonté du Secrétaire d'Etat Sébastien LECORNU, et leur déroulement en deux phases : d'avril à juillet sur les enjeux des réseaux d'eau et d'assainissement puis d'août à novembre sur les aspects qualitatif et quantitatif. Cet après-midi sera donc consacré à l'entretien et au renouvellement des réseaux d'eau et d'assainissement, la connaissance des réseaux et les différences de situation entre collectivités, c'est-à-dire *in fine* le renouvellement patrimonial des canalisations. Marie-Dominique MONBRUN livre les résultats de la consultation du public qui a eu lieu en mai et rappelle quelques chiffres marquants de l'eau potable et de l'assainissement au niveau national et sur le bassin Seine-Normandie.

Elle présente SISPEA (système d'information des services publics d'eau et d'assainissement), qui se heurte à un défaut de renseignement de la part des collectivités. L'AESN prévoit donc de rendre obligatoire, dans le 11^e programme, l'alimentation de cette base de données pour percevoir des aides. Le niveau de connaissance est bien moindre pour l'eau potable des petites communes et alarmant pour les réseaux d'assainissement. Marie-Dominique MONBRUN présente une carte des performances des réseaux d'eau et d'assainissement, insuffisantes dans l'Est et le Sud de la France, sachant que les Vallées de Marne présentent une marge de progrès. Elle rappelle le prix moyen de l'eau en France et sur le bassin et montre une fiche SISPEA remplie.

Marie-Dominique MONBRUN précise que le Gouvernement demande aux Assises de débattre de la performance des réseaux d'eau et d'assainissement, des dispositions qui peuvent être prises pour leur financement, du juste prix de l'eau et des mécanismes de solidarité, qui formeront autant de séquences au débat.

Sophie PAJOT présente le système de participation électronique mis en place et vérifié, en posant une question test, que les participants sont en capacité de voter par mail.

Daniel BEDDELEM propose à ceux qui souhaitent répondre aux questions et n'y parviennent pas, faute d'équipement, d'utiliser un formulaire papier mis à leur disposition.

I) Un service public de l'eau et de l'assainissement performant

1) *Gestion patrimoniale des équipements publics*

Marie-Dominique MONBRUN présente les critères possibles pour évaluer la performance d'un service de l'eau : environnementale, économique et sociale. L'AESN rappelle que les redevances sont déjà doublées pour les collectivités au rendement insuffisant et que les aides à la sécurisation et à l'adduction d'eau potable sont conditionnées à la protection des captages et au zéro phyto. Ces critères seront renforcés, notamment en matière de protection des captages, un enjeu majeur. La planification rigoureuse des actions dans le temps représente également un critère important.

2) *Gestion patrimoniale suite à la réforme territoriale et à l'intégration et gestion à la fois en régie et en délégation*

Fabrice CAPY, chargé d'opérations, DTVM, AESN, rappelle l'intervention de l'AESN sur l'aide aux études et aux travaux dans le cadre du 10^e programme et présente les propositions d'évolution du 11^e programme en la matière : imposer un PGSSE (plan de gestion de la sécurité sanitaire de l'eau) pour les aides aux études-diagnostics des réseaux, extension de l'aide aux travaux sur les canalisations, exigence que le maître d'ouvrage soit à jour de sa

déclaration SISPEA, suppression du taux majoré, réduction de la conditionnalité de quatre à trois critères intensifiés (le critère zéro phyto, devenu réglementaire, est abandonné), et application des prix de référence également à la distribution et à la création de réservoirs.

Fabrice CAPY propose un focus sur la réhabilitation structurante des réseaux de distribution qui fait l'objet de critères supplémentaires. Il souligne la distinction entre une étude-diagnostic de réseau d'eau potable et une étude de gestion patrimoniale des réseaux qui va bien au-delà.

Eric MARGINIER, directeur, USESA (Union des services d'eau du Sud de l'Aisne) présente son syndicat intercommunal à vocation unique (l'eau potable), s'étendant sur 97 communes dont Château-Thierry, et créé en 2008 par la fusion de huit syndicats et trois communes. Il présente une carte du territoire de l'USESA, ses compétences et quelques indicateurs et chiffres-clés (RPQS de la base SISPEA, rendement, indice linéaire de perte et taux de conformité). Il décrit la démarche patrimoniale de l'USESA, menée dès 2009, avec un nouveau diagnostic lancé en janvier 2018, les outils mis en place et les actions accomplies.

3) *Evolutions envisagées dans le 11^e programme en matière d'assainissement et d'AEP*

Pascal LEFORT, chargé d'opérations spécialisé Sud Haute-Marne, référent pour les réseaux d'assainissement, DTVM, AESN, présente le domaine de l'assainissement spécifique au réseau de collecte d'eaux usées. Il rappelle les aides du 10^e programme, leurs conditions et leurs taux, et les propositions d'évolution du 11^e programme : les rubriques aidées ne connaissent aucune restriction, le volet pluvial est inclus dans le zonage des eaux usées, la conditionnalité des aides est accrue pour les travaux de réhabilitation, de création et d'extension, le taux unique est conservé mais il est minoré pour les agglomérations de plus de 10 000 équivalents habitants et les branchements privés sont forfaitisés. Il rappelle en conclusion la richesse du fonds documentaire disponible sur le sujet.

Daniel MAIRE, vice-président, communauté d'agglomération d'Epervain Pays-de-Champagne, Coteaux de France, présente les problèmes d'assainissement nés de la fusion en une communauté d'agglomération de deux communautés de communes aux compétences et aux fonctionnements très différents. Il liste les questions que pose cette fusion et décrit le patrimoine dont hérite la communauté d'agglomération, pour l'eau potable et pour l'assainissement. Une étude de gouvernance sur l'ensemble des compétences eau et assainissement a été lancée. Il présente le calendrier de l'étude permettant de choisir les services qui seront apportés à la population et le mode de gestion.

4) *Echanges avec la salle*

Sophie PAJOT présente la première question soumise à l'assemblée : « *quel est selon vous le premier critère pour caractériser la performance technique des services de l'eau et de l'assainissement ?* ».

Jean-Pierre FORMET note que le nouveau programme imposera la réalisation, et plus seulement le lancement, d'études d'aire d'alimentation de captage pour pouvoir prétendre aux aides de l'agence de l'eau. Sa communauté de communes a décidé de lancer les 15 études manquantes sur cinq ans mais il craint, à cause de cette exigence, de ne pas pouvoir trouver suffisamment de cabinets pour toutes les réaliser.

Fabrice CAPY confirme que la DUP devra être établie sur l'ensemble des captages du maître d'ouvrage. L'exigence des études d'aires d'alimentation de captage pour l'animation ne concerne que les captages prioritaires et sensibles.

Jean-Pierre FORMET précise que 15 captages des 23 unités de production sont considérés comme sensibles, avec des taux de nitrates supérieurs à 37,5 mg/l.

Fabrice CAPY confirme qu'il sera nécessaire de mener les études et annonce que l'AESN fera preuve de souplesse, selon le contexte.

Jean-Pierre FORMET souhaite savoir si la redevance de l'agence de l'eau est comprise dans le prix de l'eau présenté.

Marie-Dominique MONBRUN précise que l'esprit du programme vise la recherche de la performance environnementale, pour laquelle la prévention de la pollution diffuse est un sujet majeur. L'AESN insiste donc beaucoup sur cette conditionnalité car avancer de façon dynamique sur la protection des captages représente un vœu du comité de bassin.

Jean-Pierre FORMET rappelle que les périmètres des communautés de communes et d'agglomération ont beaucoup évolué durant les dernières années et qu'elles ne sont pas toujours responsables de ce qui s'est passé sur le territoire.

Marie-Dominique MONBRUN confirme que l'agence de l'eau sera attentive à ce que les changements interviennent dans la douceur et non dans la brutalité, au cas par cas, en particulier pour les communautés dont le périmètre a évolué. Elle renvoie à une brochure, disponible sur internet, qui décompose le prix de l'eau sur le bassin. Le prix moyen s'élève à 4,18 €, dont 17 % de redevances AESN, le reste représentant le coût des services d'eau et d'assainissement, une taxe versée à VNF pour les collectivités qui utilisent l'eau ou rejettent des effluents dans les canaux ou les rivières domaniales et la TVA, différente pour l'eau potable et pour l'assainissement. Un courrier annuel explique aux maires qui paie les redevances et l'utilité de ce budget en matière de redistribution d'aide. Elle invite donc les participants à s'adresser aux mairies. Ces données fournies par l'agence de l'eau doivent être communiquées avec les factures et sont disponibles sur internet.

Pierre ETIENNE, ville et communauté d'agglomération de Chaumont, revient sur les taux bonifiés en milieu rural, qui tiennent compte des périmètres des zones de revitalisation rurale qui ont beaucoup évolué avec celui des EPCI. L'appartenance à son agglomération provoque de fait la sortie de nombreuses communes très rurales. Est-il possible de faire aussi preuve de souplesse en fonction de la réalité de terrain des communes ?

Daniel BEDDELEM confirme que le périmètre est mouvant et a été modifié en 2017. Le comité de bassin propose de s'aligner sur les règles de 2017 que l'Etat envisage d'appliquer et, à mi-programme, d'utiliser le périmètre rénové qui devrait être annoncé prochainement. Le futur périmètre serait donc utilisé de manière décalée dans le temps.

René PETITPRETRE évoque une enquête récente de l'UFC Que Choisir sur le prix de l'eau potable, qui montre notamment que ce dernier passe à 3,88 €/m³ quand l'eau est distribuée en régie par les communes.

Daniel BEDDELEM appelle à tenir compte, dans les comparaisons, de la TVA et des redevances des agences de l'eau, que les données SISPEA ne mentionnent pas, par exemple. Les résultats de l'article évoqué par René PETITPRETRE sont plus partagés et montrent que, si certains des services en régie sont moins chers que des services délégués, le contraire est possible aussi. Cependant, comparer des prix de l'eau est difficile car ils recouvrent des réalités différentes. Ni un prix bas ni un prix haut ne signifie forcément que le service est bien géré. Le prix de l'eau prend-il en compte tous les paramètres, en particulier l'amortissement des équipements, la vulnérabilité de la ressource, sa rareté ? La collectivité abonde-t-elle au budget par un fond de concours ? Les biais possibles sont nombreux. La présentation à venir du cabinet ESPELIA a pour objet de fournir une culture commune sur l'établissement du prix de l'eau. Une formation récente pour l'association des maires a aussi montré la difficulté de comparer les prix de l'eau.

Sophie PAJOT présente les résultats de la première question.

Daniel BEDDELEM commente ces résultats. La réponse majoritaire (53 %) confirme que les trois critères proposés sont pertinents, ce qui est aussi son point de vue. 30 % des répondants mettent en avant les actions de protection de la ressource, ce qu'il juge encourageant, 14 % le rendement et la dernière réponse porte sur les techniques alternatives pour réduire les eaux traitées dans les installations.

Marie-Dominique MONBRUN ajoute que les questions, suggestions et observations de l'assemblée seront rapportées au comité de bassin puis au ministère de la Transition écologique et solidaire. Elle se souvient que les réponses en Seine-Amont étaient similaires.

II) Comment financer le renouvellement des réseaux et des équipements publics ?

Nicolas CRINQUANT, ESPELIA Conseil, rappelle en quelques chiffres la dimension des services d'eau potable et d'assainissement, la valeur du patrimoine (réseaux et installations), proche de 200 Md€, le besoin de renouvellement pour lutter contre sa dépréciation et les investissements réalisés, sensiblement insuffisants. Il évoque la répartition du montant d'une facture d'eau et d'assainissement, entre exploitation, patrimoine et redevances. Il explique la difficulté de renouveler le réseau par la contrainte budgétaire qui oblige à étaler les investissements dans le temps. Il rappelle que la comptabilité des SPIC est soumise à la norme comptable M49, qui oblige à recourir à l'autofinancement, à l'emprunt, aux subventions ou à un gestionnaire privé par le biais d'un contrat de concession.

Nicolas CRINQUANT propose un focus sur l'autofinancement et présente le cas concret d'une commune fictive de 2 000 habitants, confrontée au renouvellement d'une station d'épuration, qui choisit de recourir soit à l'emprunt soit à un autofinancement complémentaire. La connaissance patrimoniale du réseau doit rencontrer une stratégie financière de moyen et long termes dans un programme pluriannuel de renouvellement. La loi NOTRe, en confiant la gestion des réseaux aux EPCI qui gèrent aussi les voiries, facilitera sans doute la mutualisation des coûts d'intervention.

Sophie PAJOT présente la question du 2^e sondage : « *quel est selon vous le montage financier le mieux adapté aux opérations de renouvellement des réseaux ?* ».

Julien VALENTIN juge la présentation brillante mais, en zones rurales, le renouvellement ne peut pas être monolithique et régulier et répond à des cycles d'investissement. Dans la Marne, 200 communes ont un patrimoine qui date des années 1920. Si une commune thésaurise, comme le propose le cabinet, l'Etat refusera d'accorder des subventions. La baisse de la consommation d'eau et le passage à l'assainissement collectif ont été encouragés mais l'effondrement de la consommation pose de graves problèmes budgétaires. Les équations présentées semblent relever du passé. Faire du prix de l'eau l'alpha et l'oméga de la politique paraît dangereux. La consommation baisse mais la longueur des réseaux demeure et les coûts de maintenance augmentent. Julien VALENTIN se dit donc assez sceptique sur l'analyse qui lui semble dater.

Marie-Dominique MONBRUN juge les propos intéressants mais sollicite des propositions susceptibles d'aider l'AESN à ne pas avoir un tel « regard dans le rétroviseur ». Elle profite de l'opportunité pour annoncer que François SAUVADET, le président du comité de bassin, a demandé qu'une cinquième question soit posée aux participants.

Nicolas CRINQUANT estime que l'érosion des consommations représente un réel problème pour un service à charges fixes, mais ne pense pas qu'il s'agisse d'une vision passéiste. Selon lui l'agence de l'eau n'est pas responsable de cette situation. Il confirme la nécessité de trouver de nouvelles recettes. Dans le futur, l'eau ne suffira peut-être plus à payer l'eau et il sera éventuellement nécessaire de valoriser des externalités rendues par le service.

Daniel BEDDELEM juge que la question se situe au cœur de la problématique du renouvellement des réseaux en milieu rural. Il s'agit justement de ne pas arriver à une gestion *one shot*, avec un remplacement en cas de rupture, mais bien d'anticiper avec des schémas directeurs qui permettent d'élaborer une stratégie et un renouvellement étalé dans le temps en fonction des moyens. Actuellement, des services aux équipements très amortis vendent une eau très bon marché sans aucune anticipation des nécessités du futur, par exemple le remplacement d'un château d'eau créé après-Guerre par une petite collectivité. L'AESN propose au contraire un modèle fondé sur un diagnostic, une anticipation, une politique de renouvellement échelonnée dans le temps et des investissements réguliers, avec l'appui de prêts ou de subventions publiques. Cette stratégie semble la seule à même de répondre aux enjeux générés par des réseaux vieillissants et trop peu renouvelés.

Sophie PAJOT propose de voter pour la cinquième question : « *les Agences de l'eau doivent-elles financer l'eau uniquement ? L'eau et la biodiversité humide ? L'eau, la biodiversité, les parcs nationaux et la chasse ? Le soutien au budget général de l'Etat ?* ».

Maurice LOMBARD a apprécié les premières diapositives de la présentation, qui montrent que les lignes que l'agence de l'eau n'aide pas sont celles dont le renouvellement est le plus en retard. La proposition d'ouvrir les aides au renouvellement des canalisations d'eau potable lui semble donc très importante.

Sophie PAJOT propose de découvrir les résultats de la deuxième question du sondage.

Daniel BEDDELEM commente les résultats. « *Un budget d'investissement courant avec autofinancement sur fonds propres abondé avec des subventions disponibles à un nouveau suffisant* » est la réponse la plus courante, ce qui le réconforte car cette logique d'anticipation et de financements multiples, dont des investissements sur fonds propres, correspond à celle que souhaite favoriser l'Agence.

III) Solidarité en faveur des territoires ruraux

Marie-Dominique MONBRUN rappelle que 60 % des communes du bassin comptent moins de 500 habitants, ce qui montre bien les différences territoriales en termes de nombre d'habitants par kilomètre de réseau. Toutefois, la fracture est aussi écologique et sociale, les territoires ruraux regroupant souvent une population vieillissante et démunie. Le soutien du milieu rural et de l'agriculture est un point fort du 11^e programme, dans le souci de prévenir les pollutions diffuses. La solidarité s'appuiera sur des contrats de territoires aux différentes échelles, l'appui technique des départements ou d'autres structures et le cofinancement des actions portées par les acteurs.

Luc PEREIRA-RAMOS rappelle que les agences de l'eau sont le premier outil de solidarité entre les territoires et entre l'amont et l'aval. Il en veut pour preuve le fait que le territoire des Vallées de Marne verse 29 M€ de redevances et reçoit 45 M€ d'aides. Il évoque les nouveaux critères du zonage pour la solidarité rurale. Il présente une carte des EPCI éligibles aux aides bonifiées au milieu rural jusqu'à mi-programme et le zonage défini par la loi de finances 2018, qui serait appliqué jusqu'à la fin du programme. Ce dernier intègre désormais l'aide aux réseaux de distribution qui ne faisait jusqu'à présent que l'objet d'appels à projet.

Sophie PAJOT annonce les résultats de la question 5.

Daniel BEDDELEM fait lecture des résultats et s'étonne de réponses plutôt partagées. Le principe de « *l'eau paie l'eau* » est retenu par 50 % des répondants mais les esprits semblent évoluer puisque 40 % d'entre eux acceptent la prise en compte la biodiversité. L'assemblée n'est en revanche pas favorable à une participation au budget général de l'Etat. Il constate que certains ne sont pas fermés à ce que l'eau participe au fonctionnement d'autres opérateurs. Les orientations du 11^e programme semblent donc confortées.

Marie-Dominique MONBRUN souligne que la question précise portait sur l'eau et la biodiversité humide.

Sophie PAJOT présente la question n° 3 : « *Quel est selon vous le domaine prioritaire sur lequel doit porter la solidarité en matière de financement de la politique de l'eau envers les territoires ruraux ?* ».

Daniel YON, longtemps représentant du directeur général du Muséum sur la biodiversité, rappelle que le directeur de l'eau et de la nature, qu'il a interpellé sur les financements multiples de la biodiversité et des parcs nationaux, a répondu clairement qu'il s'agit d'une phase de transition, ce qui figure dans le compte rendu du comité de bassin. Il suppose que ceux qui ont répondu « *eau et biodiversité* » à la question 2 ont bien compris qu'il s'agit d'une phase transitoire et il attend du Gouvernement qu'il définisse et finance enfin une politique de biodiversité.

Julie DEYRIEUX souhaite savoir si l'AESN reverrait son zonage si la loi venait à évoluer et renonçait au transfert en 2020 de la compétence assainissement et eau potable aux communautés d'agglomération.

Luc PEREIRA-RAMOS ne peut pas prévoir ce qu'il adviendra du programme et ne fait que présenter les propositions faites au comité de bassin. Ce dernier a décidé, quelles que soient les évolutions du zonage, de le conserver pour la durée du programme. Mais il ne peut pas garantir qu'il ne sera pas révisé en fonction d'éventuelles évolutions législatives.

René PETITPRETRE s'appuie sur l'enquête de l'UFC Que Choisir déjà évoquée pour montrer que le monde rural est le plus impacté par un prix de l'eau exorbitant, en particulier à cause des pollutions diffuses dues aux pratiques agricoles conventionnelles, Le particulier se retrouve dans une position de pollué-payeur inacceptable. L'UFC Que Choisir demande le respect du principe du pollueur-payeur et en appelle à une solidarité socioprofessionnelle et à un rééquilibrage entre les redevances pollution et prélèvement pour que les agriculteurs paient ce qu'ils doivent et que les particuliers voient leur redevance significativement réduite.

Marie-Dominique MONBRUN rappelle que les agriculteurs contribuent au budget des agences de l'eau via la redevance pour pollution diffuse. L'équilibre entre les contributions des différents acteurs fait justement partie des discussions menées au sein du comité de bassin lors de l'élaboration des maquettes d'équilibre du programme.

Luc PEREIRA-RAMOS précise que, dans le 10^e comme dans le 11^e programme, environ 70 % des redevances proviennent des ménages, 20 % des activités économiques et assimilées domestiques (artisanat et sièges sociaux) et 5 % à 6 % de la profession agricole. Les redevances sont fixées au niveau national et ni le comité de bassin ni le conseil d'administration de l'AESN ne peut donner son avis. Au vu des assiettes, ils ne seraient pas en mesure de modifier significativement ce ratio.

Marie-Dominique MONBRUN souligne qu'elle ne connaît pas encore les instructions du Gouvernement mais sait qu'il est question d'augmenter la redevance pour pollution diffuse. En termes de levier d'action, elle rappelle que cette contribution conduit à cibler les actions. Les aides au milieu agricole, d'un montant de 250 M€, sont ciblées sur les cultures

à bas niveau d'intrants et elles ne peuvent pas résoudre toutes les questions agricoles, au regard de la PAC qui représente 9 Md€ pour l'ensemble du territoire français.

André SIMON remarque qu'il convient également d'évoquer les instants t. Son syndicat a déposé une demande au moment où les prêts n'étaient plus disponibles mais l'AESN l'a aidé. Ces critères influent sur le prix de l'eau. Aujourd'hui, on sait que les stations d'épuration dans les petites communes seront aidées. Comment dissocier le non-collectif du collectif, intéressant dans ces collectivités ? Il prend l'exemple de la station d'épuration de Bouresches.

Daniel BEDDELEM revient sur la question posée par André SIMON : les collectivités rencontrent-elles des difficultés particulières de bouclage de leurs plans de financement suite aux pratiques actuelles de l'AESN, avec des avances de 15 et 20 ans selon les domaines ? Il sait que certaines collectivités souhaitent parfois des durées de prêt supérieures et doivent faire appel à des banques ou à la Caisse des dépôts.

Isabelle BONNETTE, département de la Meuse, confirme le problème rencontré par les petites collectivités avec les prêts, en particulier de la Caisse des dépôts, pour des travaux d'eau potable et d'assainissement. Les emprunts s'étalent sur 20 ou 25 ans pour des ouvrages qui ont une durée de vie de 40 ou 80 ans, ce qui oblige à rembourser le prêt beaucoup plus vite que l'amortissement.

Daniel BEDDELEM comprend que l'attente viserait à obtenir des prêts sur une période plus longue qu'aujourd'hui. Il souhaite savoir si l'assemblée partage ce sentiment. L'enchaînement des prêts de la Caisse des dépôts et de l'agence de l'eau est-il un vrai sujet ?

Un intervenant témoigne que le sujet est important mais que la Caisse des dépôts autorise à emprunter sur 30 ou 40 ans.

Daniel YON estime que la réponse dépend du niveau d'endettement des communes et de la politique de désendettement de long terme. Il pense que le changement climatique et la diminution du débit dans les rivières font oublier que, à rejet équivalent, les concentrations

seront plus importantes dans les cours d'eau, ce qui nécessitera une adaptation des ouvrages et donc des dépenses jusqu'alors imprévues. Il invite à intégrer cette question dans les réflexions.

Marie-Dominique MONBRUN assure que le sujet préoccupe l'agence de l'eau et a été abordé dans les exposés. Des aides aux entreprises ciblées et particulièrement incitatives seront proposées sur le sujet, qui doit aussi se traiter avec les services de l'Etat.

Sophie PAJOT propose d'organiser un tour de table sur le sujet dans un autre contexte et présente les résultats de la question 3.

Daniel BEDDELEM constate que l'assemblée exprime prioritairement une attente de solidarité au profit des réseaux d'eau usée et potable, des équipements majoritairement construits dans les années 1950 ou 1960 avec des taux de vieillissement inquiétants. L'aide au changement de pratiques agricoles pour réduire les intrants recueille 30 % des réponses. L'aide à l'assainissement non collectif arrive ensuite et les aides à la protection des captages ne sont pas mises en avant. La réponse majoritaire concerne le renouvellement des équipements publics, qui est précisément le sujet des Assises.

IV) Facturer l'eau potable à son juste prix pour permettre entretiens et investissements cohérents avec le niveau de performance attendu

Daniel BEDDELEM invite Jean-Pierre FORMET à présenter un retour d'expérience de la prise de compétence « eau potable », ses conséquences sur le prix de l'eau et la stratégie développée par la collectivité en réponse à des écarts très importants entre communes rurales et agglomérations.

Jean-Pierre FORMET montre une carte de la communauté de communes Vitry, Champagne et Der. Il présente un déroulé historique du rapprochement des collectivités au sein de la communauté de communes depuis 2009. Il en résulte la convergence du prix de l'eau en 2018. Il est prévu que toutes les communes rejoignent une délégation de service public unique à l'horizon 2022 avec la mise en place à cette date d'un schéma directeur de l'eau.

Jean-Pierre FORMET présente en quelques chiffres un état des lieux du service d'eau potable et liste les désordres encore rencontrés sur les unités de production, de stockage et de distribution. Il conclut en évoquant les points positifs et négatifs du retour d'expérience et en citant deux exemples d'augmentation des capacités d'investissement sur le réseau par la prise de compétence intercommunale, qu'il invite à mettre en œuvre au plus tôt.

Sophie PAJOT présente la quatrième et dernière question : « *Qu'est-ce qui doit être financé selon vous par le prix de l'eau (facture d'eau potable) sachant qu'actuellement ce prix s'élève en moyenne sur le bassin à 4,18 €/m³ soit 0,4 centime par litre, eau potable et assainissement compris ?* ».

Un intervenant, vice-président de la communauté de communes de Château-Thierry, observe que les citoyens acceptent sans se plaindre de payer plus pour internet ou des téléphones portables que pour l'eau.

Daniel YON constate que les habitants des Vallées de Marne paient un prix de l'eau similaire aux Parisiens et en déduit que la densité réduit ce prix.

Marie-Dominique MONBRUN revient à la difficulté de communiquer sur le prix de l'eau qui dépend du nombre d'habitants, du volume distribué mais aussi du niveau des investissements réalisés. En milieu rural, les investissements, plus restreints, sont portés par un faible volume alors que le niveau sur l'agglomération parisienne est très important. Elle renvoie à la plaquette qui expose les chiffres de chaque direction territoriale, qui ont fait l'objet d'une enquête spécifique conduite par l'AESN, plus détaillée qu'une requête SISPEA.

Daniel BEDDELEM revient aux lacunes des données fournies par SISPEA, irrégulièrement remplies par les collectivités.

Daniel YON s'étonne de ces défaillances, la communication des données étant obligatoire pour les présidents des communautés de communes, qui doivent présenter un rapport annuel qui inclut ces chiffres.

Sophie PAJOT annonce les résultats de la quatrième et dernière question.

Daniel BEDDELEM note qu'une grande majorité des répondants fait le constat que le prix actuel de l'eau ne permet pas de renouveler les équipements publics et envisage un prix plus élevé pour faire face aux enjeux. Il se félicite d'une telle prise de conscience et de la prise en compte des enjeux de demain sans transférer la charge du renouvellement des équipements sur les générations futures. Il y voit un signe encourageant de la nécessité d'avoir une gestion patrimoniale intelligente des réseaux, avec une augmentation du prix de l'eau, pas toujours facile à faire accepter, car il sait que l'avis majoritaire sur les territoires reste un prix minimum pour un service minimum.

Sophie PAJOT remercie les intervenants de la journée, l'équipe de la direction territoriale des Vallées de Marne qui en était l'organisatrice, Sandrine CHRISTINI-DUSOIR, chargée de l'organisation, de la communication et de la logistique du forum, les agents de l'agence de l'eau Seine-Normandie et Daniel BEDDELEM, directeur territorial des Vallées de Marne, qui a piloté l'organisation du forum et lui a fait confiance pour l'animation de la journée.

Marie-Dominique MONBRUN ajoute un remerciement pour Sophie PAJOT et pour l'équipe du siège. L'AESN reste à l'écoute des participants et remercie de leur engagement les membres du comité de bassin. Elle joint aux remerciements Martine BRETON, cheville ouvrière des forums précédents.

Daniel BEDDELEM se joint à ces remerciements, en particulier à Martine BRETON.

Clôture de la journée

Maurice LOMBARD remercie les participants. Il juge la réunion longue mais riche en interventions et en échanges avec les acteurs de terrain. Il souligne la qualité des échanges et l'importance de la communication et des retours d'expérience qui font l'objet, au niveau local, des préoccupations permanentes du comité de bassin, dont le président demande à chaque membre de bien communiquer sur son territoire. Tous les acteurs de l'eau doivent se mobiliser pour l'eau. La réussite demande un travail de terrain de tous les instants et, pour lever les difficultés, une implication bénévole et motivée. Les interventions de l'assemblée remonteront au ministère et il propose aux membres de la COMITER, qui se réunira le 19 juin, de débattre des propos formulés lors de ce forum. Il leur adressera une brève pour servir de base à cet échange et à l'information de ceux qui n'ont pu être présents. Un point sur l'état des lieux est aussi prévu avant la fin de l'année.

Daniel BEDDELEM annonce que l'état des lieux et le 11^e programme feront l'objet du prochain forum. Il prévoit d'organiser avant la fin de l'année, sur les trois départements, des réunions d'information et de restitution, avec l'appui des services d'assistance technique et l'association des maires de la Marne. Il s'agira de présenter, lors de ces rencontres décentralisées, les décisions qui auront été prises et les modalités de mise en œuvre du 11^e programme.